

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Rapport 2022 de l'Observatoire des armes à sous-munitions Cluster Munition Monitor 2022

Au 1^{er} août 2022 :

Statut de la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions

- La convention se porte bien, avec un total de 110 États parties et 13 signataires. Les dernières ratifications et accessions à la convention remontent à 2020, ce qui souligne le ralentissement du rythme de l'universalisation.
- Une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) visant à promouvoir la convention a été adoptée en décembre 2021 par 146 états, dont 36 non-signataires à la convention. La Russie a été le seul pays à voter contre.

Utilisation d'armes à sous-munitions

- Il n'y a eu aucun rapport confirmé ou allégation de nouvelle utilisation d'armes à sous-munitions par un État partie depuis l'adoption de la convention en mai 2008.
- L'Ukraine est le seul pays au monde où les armes à sous-munitions sont utilisées en date d'août 2022. La Russie a largement utilisé des armes à sous-munitions depuis son invasion de l'Ukraine en février 2022, tandis que les forces ukrainiennes semblent en avoir utilisées au moins trois fois pendant le conflit. Ni la Russie ou l'Ukraine n'ont adhéré à la convention.
- Aucune autre utilisation d'armes à sous-munitions n'a été signalée au cours de la période documentée, d'août 2021 à juillet 2022. La dernière utilisation d'armes à sous-munitions enregistrée en Syrie remonte à mars 2021, bien qu'il soit possible que des attaques n'aient pas été signalées.

Contamination et victimes

- Globalement, 149 nouvelles victimes d'armes à sous-munitions ont été enregistrées en 2021, tuant 59 personnes et faisant 90 blessés. C'est une forte baisse par rapport aux 360 victimes enregistrées en 2020.
- Toutes les victimes rapportées en 2021 ont été causées par des *restes* d'armes à sous-munitions. Il s'agit de la première année depuis 2011, qu'aucune nouvelle victime résultant d'*attaques* d'armes à sous-munitions n'a été enregistrée.
- La baisse conséquente du nombre de victimes observée en 2021 a été éclipsée par le nombre dévastateur d'attaques d'armes à sous-munitions lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les données préliminaires indiquent au moins 689 victimes enregistrées lors d'attaques d'armes à sous-munitions en Ukraine au cours de la première moitié de l'année 2022. Il se peut que de nombreuses victimes n'aient pas été documentées.

- Les sous-munitions non explosées impactent de manière disproportionnée les civils, et plus particulièrement les enfants. En 2021 :
 - Les civils représentaient 97% des victimes, avec 144 civils décédés ou blessés par des armes à sous-munitions.
 - Les enfants représentaient 66% des victimes dont l'âge était renseigné, avec 90 victimes enregistrées. Le Laos et le Liban ont connu des incidents tragiques où des enfants jouant avec des sous-munitions ont été tués ou blessés.
- Un total de 29 pays et autres territoires sont contaminés, ou suspectés de l'être, par des restes d'armes à sous-munitions ; dont 10 États parties avec des obligations de déminage.

Destruction des stocks et rétention

- Depuis l'adoption de la convention en 2008, les États parties ont détruit 99% des stocks déclarés d'armes à sous-munitions, avec la destruction d'environ 1,5 million d'armes à sous-munitions et 178 millions de sous-munitions.
- Les États parties de la Bulgarie, du Pérou, et de la Slovaquie ont détruit au moins 1 658 armes à sous-munitions stockées et 46 733 sous-munitions sur la période 2021 et la première moitié de 2022.
- Seuls 11 États parties conservent des armes à sous-munitions actives à des fins autorisées de recherche ou de formation. La Belgique en détient le plus grand nombre.

Déminage des restes d'armes à sous-munitions

- En 2021, les États parties ont rapporté le déminage d'environ 61km² de terres contaminées par des armes à sous-munitions et la destruction de plus de 81 000 sous-munitions. Par rapport à 2020, c'est légèrement en dessous des 63.4km² rapportés dépollués et similaire aux 80 900 sous-munitions détruites.
- Seuls l'Irak et la Somalie disposent encore de leurs délais de déminage initiaux, mais aucun des deux ne semble en mesure d'atteindre leurs délais respectifs. De moins en moins d'États parties semblent être en bonne voie pour achever leurs obligations de déminage de toutes les zones contaminées.
- Trois États parties ont demandé la prolongation de leurs délais de déminage en 2022 : la Bosnie-Herzégovine jusqu'en 2023, le Tchad jusqu'en 2024, et le Chili jusqu'en 2026. Ces demandes seront examinées lors de la Dixième réunion des États parties.

Éducation aux risques

- En 2021, la majorité des états parties contaminés ont dispensé une éducation aux risques, visant les groupes vulnérables face à la menace des restes d'armes sous-munitions, notamment les enfants, les réfugiés, et les populations pastorales et nomades.

- Des données ventilées par âge et par sexe sur les bénéficiaires de l'éducation aux risques ont été fournies par l'Afghanistan, l'Irak, le Laos, le Liban, la Somalie, et le Tchad.
 - Les hommes représentaient plus de la moitié de tous les bénéficiaires directs de l'éducation aux risques (54%) dans ces six états parties, avec au moins 472 400 hommes concernés.
 - Un tiers de tous les bénéficiaires directs étaient des enfants (36%), avec près de 314 000 garçons et filles concernés.
- L'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 semble avoir augmenté les risques, contraignant les populations à avoir recours à des mécanismes d'adaptation néfastes. Au Laos et au Liban, les difficultés économiques ont encouragé la prise de risque alors que les communautés tentaient de compléter leurs moyens de subsistance en déclin.
- L'éducation aux risques a été délivrée pour alerter les communautés sur les risques de contamination liés aux conflits récents ou en cours dans les pays non-signataires de la Libye, la Syrie, l'Ukraine, ainsi que le territoire du Haut-Karabagh.

Assistance aux victimes

- Des efforts pour combler les lacunes dans l'accessibilité et la pérennité des services ont été signalés dans la plupart des États parties reconnaissant une responsabilité vis-à-vis des victimes d'armes à sous-munitions. Cependant les niveaux de financement restent inadéquats et insuffisants pour efficacement mettre en œuvre l'assistance aux victimes. Les progrès dans le secteur de la réadaptation, le plus important de l'assistance, ont été sapés par la situation économique et l'effondrement des systèmes de santé en Afghanistan et au Liban.
- Des progrès limités ont été rapportés pour garantir l'inclusion des survivants dans les activités sociales, économiques, et éducatives en Bosnie-Herzégovine, en Irak, au Laos, au Liban, et au Tchad.
- Les mesures visant à traiter les traumatismes et l'impact de longue durée sur la santé mentale des victimes d'armes à sous-munitions restent rares et sous-financées. Le soutien entre pairs figurait parmi les activités les plus nécessaires et les moins soutenues.
- La norme internationale de l'action contre les mines sur l'assistance aux victimes a été pleinement adoptée en 2021. Selon cette norme, les autorités nationales doivent jouer un rôle dans le suivi et la facilitation des efforts multisectoriels pour répondre aux besoins des survivants et assurer leur participation dans l'élaboration de législation et de politiques nationales pertinentes. Cette nouvelle norme était à l'étude pour être utilisée en Irak, au Laos, et au Liban.

Production et transferts

- Aucun des 16 pays qui produisent encore des armes à sous-munitions ou se réservent le droit de le faire, n'est partie à la convention.
- La Russie a continué de produire des nouvelles armes à sous-munitions et ses forces armées ont utilisé lors du conflit en Ukraine au moins deux types d'armes à sous-munition nouvellement développés.
- Rien n'indique que des armes à sous-munitions aient été transférées parmi les armes fournies au gouvernement ukrainien en 2022.

- Dans le passé, au moins 15 pays ont transféré plus de 50 types d'armes à sous-munitions vers au moins 60 autres pays.

Rapports de transparence

- Au total, 102 États parties ont soumis un rapport initial de transparence, en vertu de l'Article 7 de la convention. Sur les huit États parties qui n'ont toujours pas remis leurs rapports initiaux de transparence, le Cabo Verde et les Comores ont plus d'une décennie de retard.
- Le respect de l'obligation de transparence a été sporadique, sachant que plus de la moitié des États parties ne fournissent pas de rapports de transparence chaque année.

Législation nationale

- En 2021, Niue a promulgué une législation spécifique pour régir la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions et le Traité d'interdiction des mines. Un total de 33 États parties ont des lois de mise en œuvre spécifiques pour la convention.
- Vingt autres États parties prévoient ou sont en train d'élaborer, de réviser, ou d'adopter des mesures législatives spécifiques pour mettre en œuvre la convention. Tandis que 43 États parties considèrent que leurs lois et réglementations existantes sont suffisantes.
- L'Italie a promulgué une loi en décembre 2021 pour interdire aux entreprises de financer des fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions.